Élu·e·s
du groupe
Saint-Herblain
en Commun

Conseil municipal du 10 octobre 2022

Intervention de **Florence GASCOIN**

Délibération n° 11 : **PROJET DE CUISINE MUTUALISÉE AVEC DEUX UNITÉS DE PRODUCTION DE REPAS**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe Saint-Herblain en commun partage l'objectif de créer un outil de proximité, qui permet de livrer des repas de qualité, en circuit court, pour répondre aux attentes citoyennes d'une alimentation saine, intégrant davantage de produits durables, de qualité, issus de producteurs locaux et d'agriculture biologique.

Le modèle retenu à l'issue des études nous interroge sur plusieurs points comme le nombre d'unités de production, leur localisation et le mode de gouvernance sous forme de société à capitaux (certes publics).

Nous souhaitons rappeler ici notre projet, de revenir à une cuisine intégrée à chaque établissement et sortir de la logique de centralisation. De nombreuses communes font le choix aujourd'hui de cuisiner directement à l'école, sur place. Cela comporte de nombreux avantages et permet un approvisionnement plus diversifié. Les producteurs locaux surtout en bio ne seront pas capables de fournir une usine (pardon une cuisine) pour 10 000 repas. La production locale au sein même de l'école permet aussi un échange avec les enfants sur l'alimentation, des ateliers pour cuisiner, sur le tri des déchets et le compostage.

C'est pourquoi la création de 2 cuisines distinctes de 4800 repas jour n'apparaît pas pour nous comme la meilleure des solutions. Sortir de la cuisine centrale de Rezé devait nous permettre un réel changement.

En ce qui concerne la gouvernance, le modèle proposé nous laisse perplexe parce qu'il s'agit d'une société anonyme avec du capital et donc une comptabilité privée et des salariés de droit privé. Ce modèle n'est pas vraiment compatible avec les objectifs affichés d'exemplarité en matière de performance publique, de transition écologique et de dialogue avec le territoire. Tout laisse penser que le choix de cette gouvernance est motivé par la seule intention de soutirer à Nantes Métropole la subvention de - 17% du montant pour couvrir les surcoûts prévisibles de ce projet.

Enfin les spécificités techniques du projet comportent un paragraphe sur le renouvellement de l'air et la climatisation c'est très bien. Mais qu'en est-il des panneaux photovoltaïques pour couvrir les besoins énergétiques de ce futur équipement, ou encore de la récupération des eaux de pluie ?

Merci pour votre réponse